



SECTION LOCALE LFPO

Orly, le 14 avril 2021

Administration à la dérive

Depuis plusieurs mois, les ICNA d'Orly subissent les manquements réitérés de l'administration au respect des textes réglementaires dont elle est pourtant garante.

En imposant le principe des RO et en actant leur mise en œuvre contre l'avis des OS, l'administration a dévoilé le nouveau cap qu'elle s'est fixée. Désormais, elle s'autorise à modifier des documents relatifs à notre organisation du travail en faisant fi des textes régissant les instances de dialogue social puisqu'elle se permet de lister dans un tableau les différentes activités avec leur compensation sur le compte temps sans juger nécessaire de le présenter au dernier CT Orly-AG.

Puis en période d'effort collectif dans la lutte contre le COVID, alors que les agents doivent se réorganiser pour la garde de leurs enfants, notre administration décide d'édicter ses propres règles en contradiction avec les règles en vigueur au sein de la fonction publique. Le service refuse aux agents les ASA pour gardes d'enfant sur certaines périodes. Portés par le vent de liberté prise sur les textes réglementaires et législatifs, certains managers de la DGAC se laissent entraîner hors du cadre de la fonction publique. Il faut l'action de plusieurs OS, dont un communiqué de notre Bureau National pour sortir de cet écueil ...

Il est regrettable de constater qu'à naviguer en eaux troubles, l'administration finit par toucher le fond. En effet, l'encadrement local a annoncé aux responsables d'équipe que certains rappels de RO, injustifiés selon l'administration, seraient comptabilisés comme des RO. Pourtant les agents, respectant la note de service locale, avaient répondu présents en vigie. L'arrêté du 28 octobre 2009 fixant les attributions des chefs de tour et de la décision DSNA du 21 décembre 2020 relative à la mise en œuvre des réserves opérationnelles, ont-ils encore du sens pour nos managers ?

En manquant à leur devoir d'exemplarité quant au respect des textes réglementaires et légaux, nos encadrants se discréditent en assumant le conflit comme méthode de gestion. Pourtant, les ICNA ont assuré la continuité du service public au plus fort de la crise sanitaire. Ils ont su s'adapter rapidement aux changements demandés et aux contraintes liées à ce contexte. Dans la perspective d'une reprise du trafic, avec un sous-effectif devenu chronique et un besoin sous-évalué en détachés 12/36 dans les subdivisions, notre administration devra également assumer les conséquences de la voie qu'elle choisit d'emprunter à Orly aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'UNSA-ICNA soutient les initiatives des personnels d'Orly visant à dénoncer les manquements de l'administration au respect des textes réglementaires et législatifs.

Afin de garantir les conditions essentielles au maintien de la sécurité aérienne, l'UNSA-ICNA demande à l'administration de cesser ses errements de gestion et de communication qui dégradent fortement la sérénité nécessaire aux ICNA d'Orly pour assurer leurs missions.